



## **Politique de remboursement des frais d'inscription**

### **1. Contexte**

L'Association des Pirates du Richelieu reconnaît que les joueurs composant son association peuvent être contraints de mettre fin définitivement à leur saison de football en cours pour des raisons de santé ou autres motifs hors de leur contrôle.

La présente politique s'applique seulement aux frais d'inscription pour une saison régulière et non aux camps d'entraînement ou durant les joutes éliminatoires. Elle ne s'applique à aucun autre type de frais encouru par un membre ou un joueur de l'association des Pirates du Richelieu.

### **2. Référence**

Conseil d'administration des Pirates du Richelieu

### **3. Objectifs**

La présente politique a pour objectif général de déterminer le cadre régissant le remboursement, par l'Association des frais d'inscription pour une saison régulière.

### **4. Principes directeurs**

#### **4.1 Généralités**

Pour être remboursables, les frais d'inscription doivent avoir été effectués. Le remboursement doit faire l'objet d'une autorisation au préalable par le représentant du conseil d'administration détenant la responsabilité budgétaire ou l'autorité hiérarchique nécessaire. Les modalités de remboursement sont conçues de manière à éviter que les membres de l'Association ne subissent indûment une perte compte tenu de circonstances exceptionnelles.

À moins d'indication particulière à cet effet, de la part du Président de l'association des Pirates du Richelieu ou d'un vice-président en autorité hiérarchique, les pièces justificatives originales, appropriées aux circonstances de l'inscription doivent accompagner la demande de remboursement.



#### **4.2 Pièces justificatives**

Les pièces justificatives originales sont requises pour le remboursement des frais d'inscription pour une saison régulière. Il est de la responsabilité du représentant du conseil d'administration détenant la responsabilité budgétaire ou l'autorité hiérarchique nécessaire qui approuve le remboursement de s'assurer que toutes les pièces justificatives appropriées accompagnent ladite demande de remboursement.

Les pièces justificatives reconnues sont :

- Le contrat d'inscription de l'association des Pirates du Richelieu;
- Document médical avec diagnostic invalidant;
- Tout autre document jugé pertinent par le conseil d'administration des Pirates du Richelieu.

#### **4.3 Modalités de remboursement**

Toute demande de remboursement doit être présentée sur le formulaire prévu à cette fin (voir en annexe I), accompagnée de toutes les pièces justificatives requises par la présente politique. L'équipement doit être remis en bonne condition.

Les formulaires complétés doivent être autorisés par le représentant du conseil d'administration détenant la responsabilité budgétaire ou l'autorité hiérarchique nécessaire.

Le remboursement s'établira comme suit :

- Les frais d'administration de 20% inclus dans les frais d'inscription ne sont pas remboursables
- Aucun remboursement pour les camps ou pré-camps d'entraînement
- Aucun remboursement applicable après cinq(5) joutes complétées.
- Un remboursement applicable en pourcentage des joutes restantes versus les joutes prévues à la saison régulière; selon formule établie à l'annexe 1
- L'association versera le remboursement au plus tard le 31 décembre de l'année civile en cours.

#### **5. Rôles et responsabilités**

Le représentant du conseil d'administration détenant la responsabilité budgétaire ou l'autorité hiérarchique nécessaire est imputable de la gestion et de l'application de la présente politique à l'intérieur de son champ de responsabilités.



Annexe 1

Formulaire de remboursement des frais d'inscription

Nom du joueur : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Niveau : \_\_\_\_\_

Date de l'incident : Année \_\_\_\_/mois \_\_\_\_/jour \_\_\_\_

Détails de l'incident : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du joueur : \_\_\_\_\_

Signatures du parent : \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration

Représentant de l'association des Pirates du Richelieu

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Remboursement autorisé : oui  Non  (cocher) Équipement remis \_\_\_\_\_

Montant sujet à remboursement: \_\_\_\_\_ \$ - 20%(Adm) -% joutes restantes

Montant remboursé : \_\_\_\_\_ \$

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du représentant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_